

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 283e session

SYNOPSIS

Date 26/01/2016 - 28/01/2016

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, France (Agora)

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Tenir une conférence de presse à l'occasion de la publication des Conclusions 2015 et XX-4 (2015) ;

- Examiner :

- les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;
- les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- le projet de rapport d'activités 2015 ;
- le suivi de la Conférence Turin 2

- Planifier et organiser l'examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2016 et XXI-1 (2016) ;

- Procéder à un échange de vues sur la contribution à la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant ;

Results 1) Le Comité, représenté par son Président et son Rapporteur général, a tenu une conférence de presse consacrée aux Conclusions 2015 et XX-4 (2015). Cette conférence et le travail mené auprès des médias à cette occasion ont donné aux Conclusions un retentissement important et sans précédent dans de nombreux pays.

2) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des procédures et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement)

3) Le Comité a adopté :

- Une décision sur la recevabilité dans Forum européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) c. France, Réclamation n° 119/2015,

- Une décision sur le bien-fondé dans Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 101/2013.
- 4) Le Comité a décidé de la répartition du travail entre les sous-comités et des responsabilités de rapporteur pour les Conclusions 2016 et XXI-1 (2016).
 - 5) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte.
 - 6) Le Comité a approuvé le projet de rapport d'activités 2015.
 - 7) Le Comité a adopté la contribution à la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant.
 - 8) Le Comité a pris note des informations générales communiquées par le Secrétariat, en particulier sur le développement de la Conférence Turin 2.
 - 9) Le Comité a examiné et fait des propositions concernant les outils des informations actualisés de la Charte (site web, HUDOC, XMLESC) sur la base de présentations faites par le Secrétariat.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;

Participants

- Giuseppe PALMISANO Président
- Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
- Petros STANGOS, Vice-Président
- Lauri LEPPIK, Rapporteur Général
- Colm O'CONNOR (absent le 28 janvier)
- Birgitta NYSTRÖM
- Elena MACHULSKAYA (absente)
- Karin LUKAS (absente)
- Eliane CHEMLA
- József HAJDÚ
- Marcin WUJCZYK
- Krassimira SREDKOVA
- Raul CANOSA USERA
- Marit FROGNER
- François VANDAMME

Secretariat CdE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif

Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint